



Contribution du CNA à la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)

Résumé

1. Contexte

Le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a adopté en avril 2023 sa « [Contribution du CNA à la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat](#) »¹. Le conseil a été saisi en février 2023 par trois de ses ministères de rattachement (ministères de la santé, de l'environnement et de l'agriculture) pour contribuer à l'élaboration de la future SNANC, dont la publication est prévue en juillet 2023. La saisine fixait trois niveaux d'objectifs :

- dresser un **état des lieux des recommandations** de avis précédents du CNA s'inscrivant dans le périmètre de la future SNANC ;
- **hiérarchiser** parmi ces recommandations celles qui sont les plus susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs de la SNANC tels que définis par la loi ;
- définir une **liste d'objectifs stratégiques** pouvant servir de base à l'élaboration de la SNANC.

De la Convention citoyenne pour le climat à la SNANC

La SNANC découle d'une proposition de la **Convention citoyenne pour le climat**. À la suite de ces travaux, la loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée le 24 août 2021. La Stratégie nationale de l'alimentation, de la nutrition et du climat, issue son **article 265**, est ainsi définie « *La stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat détermine les orientations de la politique de l'alimentation durable, moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire, mentionnée au 1° du I, ainsi que les orientations de la politique de la nutrition, en s'appuyant sur le programme national pour l'alimentation et sur le programme national relatif à la nutrition et à la santé défini à l'article L. 3231-1 du code de la santé publique.* ». La loi fixe le délai de mise en place de cette stratégie au 1er juillet 2023.

¹ Cette contribution a été adoptée par le CNA plénier en scrutin public le 5 avril 2023 par 41 voix pour, 18 voix contre et 7 abstentions.

2. Principaux constats et enjeux

Aller vers des régimes alimentaires durables et accessibles pour toutes et tous

- Depuis une dizaine d'années, les comportements alimentaires changent significativement du fait notamment de **l'évolution des modes de vie** et de la **prise en compte des enjeux relatifs à la durabilité de l'alimentation** auxquels les citoyennes et citoyens se déclarent de plus en plus attentifs.
- Des **contraintes systémiques** (accessibilité financière de l'alimentation, injonctions sociales) et des **inégalités** (hausse de la précarité alimentaire) viennent toutefois limiter les possibilités de transition vers des régimes alimentaires durables.

Aller vers des modes de production, de transformation, de distribution et de restauration compatibles avec des systèmes alimentaires durables et répondant aux attentes sociétales

- La **production agricole** représente un maillon clé pour faire face aux enjeux environnementaux et climatiques mais rencontre des difficultés systémiques, mises en lumière par les crises récentes.
- On observe une **réorganisation de la logistique alimentaire** dans un contexte de développement des circuits courts et des outils numériques.

À la lumière des enjeux liés au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la pollution, il semble désormais nécessaire d'intégrer toutes les dimensions de la durabilité dans les politiques de l'alimentation, en prenant en compte les enjeux et contraintes de chaque maillon de la chaîne alimentaire.

3. Objectifs stratégiques (OS)

La contribution du CNA identifie **17 objectifs stratégiques** pouvant servir de base à l'élaboration de la SNANC, structurés autour de 6 axes. Certains objectifs ont fait l'objet de positionnements contrastés, détaillés dans le document.

Légende :

- ▶ Objectifs suscitant des positionnements contrastés.

- L'enjeu du développement de **pratiques durables** en matière de transformation et de distribution se joue également sur le plan de la **sobriété des emballages alimentaires**.
- Le secteur de **l'aide alimentaire** fait face à une hausse des bénéficiaires bien qu'il n'ait pas vocation à répondre à tous les enjeux de la précarité alimentaire.
- La **restauration collective** représente un levier pour assurer une meilleure inclusion et l'accès pour toutes et tous à une alimentation durable et de qualité.

Aller vers des politiques publiques et une gouvernance plus inclusives et intégrant tous les enjeux de la durabilité

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire :

- d'améliorer l'accès à toutes et à tous et partout **une alimentation saine, sûre, digne et durable** ;
- de rapprocher la **gouvernance de l'alimentation des citoyennes et citoyens** ;
- d'agir sur **l'environnement alimentaire** ;
- et d'aller vers plus de **coordination des politiques de l'alimentation** à toutes les échelles du territoire.

AXE 1 – Gouvernance

OS 1.1 – Mettre en cohérence les politiques agricoles et alimentaires au niveau national entre elles, ainsi qu'avec les politiques nationales et européennes de protection et de promotion de la santé, de préservation de l'environnement et du bien-être

animal, selon une approche *One Health* et en impliquant les territoires, en prenant en compte les éléments suivants : La mise en cohérence des politiques publiques agricoles et alimentaires nécessite également qu'elles soient mises en œuvre

de manière coordonnées dans le temps et harmonisées dans leur application opérationnelle.

- Ces politiques publiques doivent être conçues de sorte à ce que leurs impacts soient mesurables.
- Elles doivent tenir compte de l'ensemble des dimensions de la durabilité : protection de la santé et de l'environnement, mais aussi pérennité sociale et économique des systèmes de production et d'accessibilité alimentaire.
- Les moyens alloués pour leur mise en œuvre doivent être à la hauteur de leurs objectifs et des enjeux.

Rendre plus inclusives et plus transparentes la gouvernance, l'élaboration et l'évaluation des politiques agricoles et alimentaires, en incluant et en coordonnant davantage les différentes parties prenantes, la communauté scientifique et les citoyennes et citoyens. Faire de la transition écologique des systèmes alimentaires un objectif et une compétence partagés de manière interministérielle.

Concernant le positionnement spécifique de certains membres du groupe de concertation :

La **FNSEA** exprime un point de désaccord sur la formulation « *Mettre en cohérence les politiques agricoles et alimentaires au niveau national entre elles, ainsi qu'avec les politiques nationales et européennes de protection et de promotion de la santé, de préservation de l'environnement et du bien-être animal* ». En effet, si elle partage dans les grandes lignes les objectifs du Green Deal et plus spécifiquement de la Stratégie Farm to fork – qui place parmi ses priorités : la sécurité et la sûreté alimentaire de l'UE, un revenu équitable et un soutien aux producteurs primaires, et la compétitivité de

l'agriculture de l'UE au niveau mondial –, elle demeure inquiète vis-à-vis de certains objectifs chiffrés à atteindre d'ici 2030, notamment celui de réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires et de 20% celui des engrais, mais aussi la volonté d'étendre la production biologique à 25% de surfaces cultivables en Europe.

OS 1.2. – Fixer des objectifs chiffrés et les moyens à allouer pour les atteindre, ainsi que des trajectoires d'évolution, de la consommation alimentaire et de la production agricole et alimentaire nationales, y compris dans les territoires ultramarins, compatibles avec des systèmes alimentaires durables, en lien avec des engagements nationaux, européens et internationaux de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité.

Intégrer et généraliser dans les politiques publiques de l'alimentation des indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte de ces objectifs, ainsi que la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires, définis collectivement et en lien avec le domaine de la recherche, pour chacun des niveaux de la chaîne alimentaire, afin d'en assurer le suivi par toutes les parties prenantes et d'aller vers plus de transparence.

OS 1.3 – Garantir à toutes et tous et partout, y compris dans les territoires ultramarins, un accès digne à une alimentation saine, sûre et durable par la reconnaissance du caractère unique de l'alimentation et du droit à l'alimentation.

AXE 2 – Mieux produire

OS 2.1 – Assurer la pérennisation des emplois agricoles et agroalimentaires et le renouvellement des générations dans ces secteurs par une juste rémunération, ainsi qu'une meilleure répartition et un meilleur ciblage des aides publiques, ainsi qu'une meilleure valorisation des métiers².

OS 2.2 – Préserver le foncier agricole pour garantir la souveraineté alimentaire, tout en réalisant la transition agroécologique.

OS 2.3 – Accélérer et rendre majoritaire, par l'adoption et l'adaptation des réglementations et financements français et européens, en particulier de la PAC, la transition des systèmes agricoles vers des modes de productions agroécologiques, en particulier biologiques, par :

- la préservation et la restauration de la biodiversité à toutes les échelles ;
- la protection de la santé et du bien-être des personnes notamment les travailleurs des filières agro-alimentaires, et des animaux ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la transition vers des systèmes d'élevages durables, tout en assurant l'adéquation entre le développement de l'offre et de la demande et en accompagnant les producteurs.

Concernant le positionnement spécifique de certains membres du groupe de concertation :

La **FNSEA** et **LCA** expriment un point de désaccord sur la formulation « *Accélérer et rendre majoritaire, par l'adoption et l'adaptation des réglementations et financements français et européens, en particulier de la PAC, la transition des systèmes agricoles vers des modes de productions agroécologiques, en particulier biologiques* ». Elles rappellent que tous les modes de production doivent être accompagnés, sur le plan financier et opérationnel, vers la transition. Il est primordial de n'en exclure aucun, notamment s'agissant de la PAC.

AXE 3 – Mieux transformer

² Il est nécessaire de prendre en compte le contexte exceptionnel de renouvellement générationnel des exploitants agricoles au cours des dix prochaines années. La SNANC devrait acter l'importance, notamment au

plan territorial, de faciliter la reprise ou la création d'exploitations qui soient adaptées aux logiques précisées dans l'objectif 2.3.

OS 3.1 – Assurer la transition vers plus de sobriété, de durabilité et de transparence dans les procédés de fabrication et de transformation des denrées alimentaires, en prenant en compte les attentes des consommateurs³.

OS 3.2 – Accompagner et inciter les acteurs de la filière agro-alimentaire à proposer des produits de meilleure qualité nutritionnelle, issus de modes de production durables⁴ et facilitant la végétalisation et la diversification de l'alimentation et à réduire le gaspillage alimentaire et les déchets générés par les emballages, tout en assurant la compétitivité de la production française.

OS 3.3 – Soutenir activement et dès à présent le maintien et le développement des outils de transformation de proximité (outils d'abattage, légumeries, conserveries, etc.), à la ferme ou itinérants, en s'assurant de la viabilité économique, afin de favoriser la territorialisation des systèmes alimentaires et de valoriser des produits qui ne sont pas écoulés dans les autres circuits de distribution.

Concernant le positionnement spécifique de certains membres du groupe de concertation :

La **CGAD** exprime un point de désaccord sur la rédaction proposée. En effet, cette formulation ne tient pas compte du fait que les entreprises alimentaires de proximité implantées dans les territoires ruraux sont en capacité de transformer la production agricole locale. Par ailleurs, elle fait fi d'une recommandation du CNA de l'avis 81 « Favoriser les outils de transformation de proximité, artisanaux ou fermiers via les aides publiques et l'adaptation réglementaire. », qui permettait aussi aux entreprises représentées par la CGAD de pouvoir réinvestir certains territoires en étant accompagnées financièrement.

AXE 4 – Mieux distribuer

OS 4.1 – Garantir l'accès à une offre alimentaire de qualité, saine et durable pour toutes et tous et dans tous les territoires, y compris ultramarins, en :

- favorisant l'approvisionnement de proximité pour la distribution⁵ ;
- engageant la restauration commerciale dans le renforcement de son offre de produits sains et durables, notamment d'origine végétale et issus de l'agriculture biologique ;
- renforçant en particulier le rôle de la restauration collective, pour lui permettre d'atteindre a minima les objectifs fixés par la loi, en lui donnant les moyens nécessaires pour améliorer l'accès à cette offre.

► **OS 4.2** – Poursuivre la réduction de l'impact environnemental et l'amélioration de la durabilité de l'offre alimentaire au sein de la distribution⁶ en :

- développant l'offre de produits durables et de qualité, en particulier issus de l'agriculture biologique et d'origine France ;
- favorisant l'offre de produits végétaux de qualité, frais et peu transformés ;
- modérant l'offre de produits carnés et laitiers ;

- favorisant une offre de produits issus de modes de production durables et respectant les normes de production françaises ;
- réduisant au maximum les emballages et favorisant des emballages réemployables et recyclables ;
- luttant contre le gaspillage alimentaire⁷.

Concernant le positionnement spécifique de certains membres du groupe de concertation :

L'ACOFAL, l'ADEPALE, CdA France, la CGAD, la CGF, la FNSEA et LCA expriment un point de désaccord sur la formulation « modérant l'offre de produits carnés et laitiers ». Celles-ci rappellent qu'il convient de privilégier la notion d'équilibre alimentaire entre produits animaux et végétaux, en lien avec les recommandations nutritionnelles.

► **OS 4.3** – Encadrer et réglementer le marketing et la publicité sur les produits allant à l'encontre d'une alimentation équilibrée, saine et durable pour protéger les consommateurs et les enfants en particulier. Favoriser dans le même temps une communication responsable en faveur de produits sains et durables, en s'appuyant sur les initiatives vertueuses en la matière.

Concernant le positionnement spécifique de certains membres du groupe de concertation :

L'ANIA, l'ADEPALE, la FCD, la FNSEA et LCA expriment un point de désaccord sur la formulation « encadrer et réglementer le marketing et la

³ - Les politiques publiques dans ce domaine devraient s'appuyer sur une approche collaborative et multipartite afin de refléter fidèlement les évolutions des consensus scientifiques et moyens technologiques disponibles.

- Cet objectif pourrait être atteint en s'appuyant notamment sur des entrepôts de données numériques et d'algorithmes ouverts permettant le calcul des indicateurs de durabilité nécessaires à la discussion et la coordination de toutes les parties prenantes.

⁴ Agroécologie, en particulier agriculture biologique.

⁵ Commerce de gros, grande distribution, commerce de détail, aide alimentaire, restauration collective et commerciale.

⁶ En tenant compte des spécificités propres aux métiers de chaque acteur de la distribution.

⁷ Cf. label national Anti-gaspillage en lien avec la loi AGECE et le référentiel AFNOR associé sur la distribution (AFNOR SPEC 2204).

publicité les produits allant à l'encontre d'une alimentation équilibrée, saine et durable pour protéger les consommateurs et les enfants en particulier ». Il convient de favoriser un encadrement volontaire et une communication responsable dans le marketing et la publicité, afin d'inciter à la consommation de produits contribuant à une alimentation équilibrée, saine

et durable par les consommateurs et en s'appuyant sur les initiatives de communication vertueuses en la matière.

Si cet objectif concerne également les campagnes de communication réalisées par les interprofessions, la CGAD exprime son désaccord sur cette proposition

AXE 5 – Mieux consommer

► **OS 5.1** – Sensibiliser et éduquer toutes les populations à l'empreinte carbone de l'assiette et les accompagner vers une consommation alimentaire saine, durable, mieux équilibrée et diversifiée, en s'inscrivant dans le respect des recommandations nutritionnelles : plus de produits végétaux et de produits bruts, moins de produits animaux⁸, tout en intégrant la réduction des pertes et du gaspillage alimentaire.

Concernant le positionnement spécifique de certains membres du groupe de concertation :

La CGAD, CdA France, la CGF, la FNSEA et LCA expriment un point de désaccord sur la formulation « plus de produits végétaux et de produits bruts, moins de produits animaux ». Il convient de privilégier la notion d'équilibre alimentaire entre produits animaux et végétaux, en lien avec les recommandations nutritionnelles.

L'ACOFAL exprime son désaccord sur « moins de produits animaux ». Il convient de valoriser les produits bruts et les produits végétaux sans

discriminer les produits animaux, de façon à rester dans une logique d'équilibre, tant sur le plan nutritionnel que sur le plan des productions agricoles.

OS 5.2 – Assurer une information complète, compréhensible et lisible auprès des consommateurs sur l'impact de l'alimentation sur la santé, la planète et sur le bien-être animal.

Concernant le positionnement spécifique de certains membres du groupe de concertation :

La FNSEA rappelle que les dispositifs en question doivent être fiables et reposer sur des socles scientifiques solides et non stigmatisants.

La CGAD exprime un point de désaccord si cet objectif vise à ajouter de nouvelles obligations réglementaires en matière d'information du consommateur et d'étiquetage des aliments pour les entreprises alimentaires de proximité. Ces entreprises sont des TPE et qui ne peuvent supporter de nouvelles charges administratives.

AXE 6 – Recherche

OS 6.1 – Poursuivre le développement de méthodes et indicateurs et évaluer les impacts sanitaires, environnementaux, économiques et sociaux de l'alimentation pour toutes et tous : impacts des modes de production, des pratiques de transformation et de distribution, du développement du numérique, et des comportements alimentaires, notamment des représentations vis-à-vis de la place des produits carnés au sein du repas.

OS 6.2 – Favoriser les recherches, modélisations et exercices de prospective autour de scénarios de rupture dans la configuration du système alimentaire⁹, en intégrant toutes les dimensions de la durabilité, pour le climat et la biodiversité comme pour les

acteurs du secteur alimentaire et pour les consommateurs et en évaluer les déclinaisons et les impacts à différentes échelles (locale, nationale, européenne, internationale).

OS 6.3 – Renforcer les relations au niveau national et territorial entre la recherche publique et privée et les acteurs du système alimentaire. S'appuyer notamment sur des méthodes de recherche participative pour co-construire les questions de recherche et établir des solutions plus opérationnelles, au service de la transition écologique du système alimentaire et répondant aux attentes citoyennes.

Le CNA identifie la nécessité de mettre en œuvre ces objectifs sur les sujets de recherche suivants en particulier :

1/ Mieux connaître la **précarité alimentaire**, en particulier en :

- Améliorant la connaissance des situations de précarité en France ;
- Améliorant la connaissance, le suivi et l'évaluation des dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire au regard des besoins (notamment ceux de l'aide alimentaire) ;

⁸. Cette sensibilisation nécessitera de soutenir toute campagne et /ou action/nudge qui pourrait modifier les représentations sociales vis-à-vis de la place de la viande dans le repas.

- Cette sensibilisation nécessitera de définir des recommandations de consommation propres à la Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat, c'est-à-dire intégrant les enjeux de production agricole, santé/nutrition, et environnement/climat (voir recommandation n° 84).

⁹ Scénarios production sans intrants chimiques de synthèse, scénarios végétariens, variations de combinaison entre changement de mode de production et de régimes alimentaires, scénario d'alimentation locale et de saison, etc.

- Contribuant à la conception et l'évaluation de nouveaux dispositifs pour garantir un accès égal à une alimentation durable et de qualité à toutes et tous.

2/ Analyser les effets sociaux, économiques, environnementaux et éthiques à court, moyen et long terme du développement du numérique à tous les niveaux de la chaîne alimentaire.

4. Recommandations

La contribution du CNA à la SNANC recense **122 recommandations issues de ses avis récents** pouvant alimenter l'élaboration de cette stratégie, dont **37 recommandations identifiées comme prioritaires**¹⁰. L'ensemble de ces recommandations ainsi que les positions dissensuselles qui se sont exprimées sont détaillées dans le livrable.

Synthèse des enjeux abordés dans les recommandations identifiées comme prioritaires

AXE 1 – Gouvernance

- **Indicateurs d'évaluation** de la durabilité et de la résilience des systèmes alimentaires dans les politiques publiques
- **Coordination des politiques sectorielles** autour de l'accès à l'alimentation de qualité
- **Compétence « alimentation durable »** au sein du bloc communal
- **Evaluation des PAT** quant à l'atteinte de leurs objectifs
- **Prévention et lutte contre la précarité alimentaire** dans les PAT
- **Exception agri-alimentaire** au niveau européen et français
- **Droit à l'alimentation** dans le droit français et européen
- **Place des citoyens et citoyennes** dans l'élaboration et à la validation des politiques de prévention et de lutte contre la précarité

AXE 2 – Mieux produire

- **Emissions vers le milieu naturel** dans l'agriculture et utilisation de produits phytosanitaires
- **Aides et subventions** pour soutenir les modes de production en faveur de l'environnement, de la qualité nutritionnelle et du bien-être animal
- Accessibilité des **formes d'agriculture respectueuses des sols et de la biodiversité**
- **Politique Agricole et Alimentaire Commune**
- **Systèmes agroalimentaires locaux et durables**
- Préservation du **foncier agricole**, limitation de l'artificialisation et restauration de la qualité des sols
- **Transparence** sur la construction des prix des produits alimentaires

AXE 3 – Mieux transformer

- **Outils de transformation** de proximité, artisanaux ou fermiers
- Instance ad-hoc proposant des **recommandations sur toutes les dimensions de la « qualité »** attendue d'un produit
- Outil numérique permettant un meilleur diagnostic et partage d'informations sur le **gaspillage alimentaire** pour les professionnels

AXE 4 – Mieux distribuer

- **Disponibilité d'une offre alimentaire de qualité** pour toutes et tous dans tous les **territoires** et notamment les **Outre-mer**
- Offre commerciale de produits et plats à base **d'aliments d'origine végétale**
- **Accompagnement économique** de la **restauration collective**
- **Formation des professionnels** de la restauration collective privée et publique
- Développement des **circuits courts et locaux**

¹⁰ Des dissensus se sont exprimés sur la priorisation de ces recommandations ainsi que sur la méthode choisie pour y parvenir. Ceux-ci sont identifiés p.41 du livrable et dans le tableau des recommandations p. 50.

- Aide alimentaire issue des producteurs locaux pratiquant l'agriculture durable
- Coordination des acteurs de l'aide alimentaire à toutes les échelles

- Enjeux de l'alimentation favorable à la santé dans les supports de publicité ou de marketing alimentaire

AXE 5 – Mieux consommer

- Enjeux de durabilité dans les repères nutritionnels officiels adaptées à chaque âge de la vie et à l'activité physique
- Encadrement de la création et harmonisation des logos et labels
- Affichage environnemental pour les produits alimentaires
- Information et étiquetage des modes d'élevage
- Actions éducatives sur l'équilibre alimentaire et l'alimentation compatible avec la durabilité des systèmes alimentaires

- Formation initiale et continue des professionnels de santé
- Encadrement de la publicité et le marketing alimentaires diffusés sur les réseaux sociaux et sites internet à destination des plus jeunes
- Campagnes d'information sur le rééquilibrage dans la consommation de produits animaux et végétaux, en lien avec les repères nutritionnels officiels

AXE 6 – Recherche

- Evaluation des actions d'éducation à l'alimentation
- Connaissance des situations de précarité alimentaire en France
- Impact des réseaux sociaux comme leviers pour diffuser de l'information

- Régimes combinant plusieurs caractéristiques de durabilité
- Diagnostic des besoins de chaque territoire en termes de production agricole et d'élevage
- Projets de recherche participative entre agriculteurs et instances de recherche publique

 Pour en savoir plus

- [Contribution du CNA à la SNANC](#)
- [Communiqué de presse](#)
- [Mandat suite à la saisine du CNA sur la SNANC](#)



Conseil national de l'alimentation
78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP
www.cna-alimentation.fr - 01 49 55 80 78
cna@agriculture.gouv.fr

